





AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES 2021-2024

Version avril 2024

LA GILLOCRUCIENNE Finale du Championnat de Vendée Habitable Manche 5

Le Samedi 5 et le dimanche 6 Octobre 2024

Grade 5B Baie de ST GILLES CROIX DE VIE

Organiser par le Club de Voile de St Gilles Croix de Vie



La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1 (a). La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.3 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.
- 1.4 les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) quand elles s'appliquent.
- 1.5 les règlements fédéraux
- **1.8** Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par *la voix*.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles après 21h00 le vendredi 4 Octobre 2024

Sur le WhatsApp de la régate : https://chat.whatsapp.com/EKqCWm0hUMA5Vxc0cKH2Jc

3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable :

Sur le WhatsApp de la régate : https://chat.whatsapp.com/EKqCWm0hUMA5Vxc0cKH2Jc

[DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à

- 4.1 tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A B C ou D norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5e 4e 3e catégorie de navigation ou équivalent. Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.
 Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en
- Vigueur.

 Aux batagus du sutàma à bandiaga Osiris Habitable d'un acofficient minimum de 4
- Aux bateaux du système à handicap Osiris Habitable d'un coefficient minimum de 6 et d'une longueur minimale de 6.00m

4.3 Documents exigibles à l'inscription :

4.3.1

- a. Pour chaque concurrent : une Licence Club FFVoile, mention "compétition" ou "pratiquant" (Le certificat médical n'est plus obligatoire pour le grade 5)
- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

c. Pour la prise de licence journalière :

Rdv sur:

https://www.helloasso.com/associations/club-de-voile-de-saint-gilles-croix-de-vie/evenements/licence-temporaire

Vendredi midi dernier délai

4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 4.4 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis :

L'inscription du bateau :

https://www.helloasso.com/associations/club-de-voile-de-saint-gilles-croix-de-vie/adhesions/inscription-a-une-regate

L'inscription au repas:

https://www.helloasso.com/associations/club-de-voile-de-saint-gilles-croix-de-vie/evenements/aperitif-dinatoire-de-la-gillocrucienne-le-5-octobre-2024

Pour valider votre inscription après le règlement, communiquer sur le groupe Whatsapp :

- nom du bateau et numéro de voile
- noms, prénoms et numéros de licence des régatiers

Si besoin d'information : valerie.naulet@orange.fr

- **4.6** Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
- 4.7 Les inscriptions tardives seront acceptées si l'équipage possède leur licence de voile.
- 4.8 Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliquent : 25 bateaux

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription du bateau pour les 2 jours de régate.	Pour repas samedi soir	dυ
Toutes	30€	8€ par personne	

6 PUBLICITE

- 6.1 [DP] [NP] Les bateaux [doivent] [peuvent être tenus] d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
- 6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont

tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7 SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES

L'épreuve [peut consister] [consistera] en une série qualificative et une série finale.

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

Date	Rdv au club	1 ^{er} signal avertissement
05/10/2024	A partir de 13h00	15h00
06/10/2024	A partir de 8h00	10h00

8.2 Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve : A partir de 13h00 le samedi.

8.3 Jours de course :

Date	Classes
05/10/2024	toutes
06/10/2024	Toutes

8.4 Nombre de courses :

Classe	Nombre	Courses par jour	Maximum par jour
Toutes	2	1 à 4	4

8.5 L'heure du signal d'avertissement :

Date	1 ^{er} signal avertissement	
05/10/2024	15h00	
06/10/2024	10h00	

8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 14h00.

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

- **9.1** Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge/rating valide.
- **9.2** [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir de samedi 5 octobre 2024 13h00
- 9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

- 9.4 L'équipement suivant [peut être] [sera] contrôlé ou mesuré : Tous
- **9.5** [DP] Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1 [quand ils se présentent au contrôle]

11 LIEU

11.1 L'Annexe à l'AC n°1 fournit le plan du lieu de l'épreuve

12 LES PARCOURS

Les parcours serons joints aux instructions de courses.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

14.2 Une course validée est nécessaires pour valider la compétition.

a) Quand 1 à 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand 4 course ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

Le résultat fera partie de championnat de Vendée Habitable (voir règlement joint)

14.5 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera :

Le classement des courses sera effectué : Selon le système de temps sur temps avec CVL

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

- 15.1 [DP] [NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés
- **15.2** [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
 - Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240). Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles

concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile

non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

17 EMPLACEMENTS

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le [parc à bateaux] [port].

18 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

19 PROTECTION DES DONNÉES

- 19.1 Droit à l'image et à l'apparence: En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 19.2 Utilisation des données personnelles des participants: En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 PRIX

Les prix seront distribués comme suit : Lot pour les 3 premiers.

22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter : Valérie NAULET – 06.72.93.86.62 – valerie.naulet@orange.fr

ANNEXE n°1 ZONE DE COURSE

